

Collection «Études»

Mai 2026

Le parcours emploi compétence en Nouvelle-Aquitaine Prescriptions 2025

En bref



Le Dispositif

Les parcours emplois compétences sont destinés aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'orientation vers ces contrats est effectuée par le service public de l'emploi (France Travail, Mission locale et Cap Emploi) après un diagnostic global des freins d'accès à l'emploi.

Ils se caractérisent par la mise en œuvre d'un triptyque accompagnement-emploi-formation :

- *Un entretien tripartite lors de l'entrée en PEC est systématisé, fixant les engagements des parties pendant le contrat ;*
- *Un suivi en cours de PEC ,*
- *Ainsi que des entretiens de sortie sont organisés.*

La mise en œuvre des parcours emploi compétences s'inscrit dans la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi qui réunit les crédits des parcours emploi compétences, de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées.



La poursuite de la baisse des parcours emplois compétences

Après une forte mobilisation des contrats aidés pour faire face à la crise sanitaire, depuis 2022, la Nouvelle Aquitaine, à l'instar du reste du territoire métropolitain, fait face à une nette diminution du nombre de contrats.

La circulaire « Fonds d'Inclusion dans l'Emploi » (FIE) de 2025 a défini le volume physico-financier dévolu à la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les paramètres de prise en charge permettant de définir la programmation pour 2025. Les moyens dédiés aux contrats aidés au niveau national correspondaient à 32 000 parcours emplois compétences soit une baisse de plus de 52 % par rapport aux moyens notifiés en 2024.

Pour la Nouvelle Aquitaine, le volume attribué correspondait à une baisse de 61 % du nombre de PEC par rapport à l'année 2024.

Outre la diminution du nombre de contrats aidés, la circulaire « Fonds d'Inclusion dans l'Emploi » a fortement revu les paramètres moyens des PEC pour 2025 :

- Taux de prise en charge métropolitain : 37%
- Durée de parcours initiale : 6 mois
- Durée hebdomadaire : 21h

Ces paramètres ont été repris dans un arrêté préfectoral pris le 20 mars 2025.

Un ciblage des parcours emplois compétences vers des publics cibles prioritaires en cohérence avec les constats régionaux

Face à l'obligation de répartir au mieux les crédits, les services de l'Etat sont fondés à fixer des priorités en fonction de l'intérêt général. L'arrêté préfectoral du 20 mars 2025 a ainsi ciblé comme bénéficiaires des parcours emploi compétences les personnes allocataires du RSA socle en contrat non cofinancé par le Conseil départemental, les personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les personnes de plus de 50 ans : les parcours emploi compétences concernant ces publics bénéficiant d'un taux de prise en charge de 35 %.

Il avait notamment été constaté pour ces publics, en prenant en compte les données de contexte sur le marché du travail, une augmentation annuelle plus marquée pour les demandeurs d'emploi de ces catégories en Nouvelle Aquitaine en comparaison avec les données constatées au niveau de la France Métropolitaine.

Un taux de 40 % de pris en charge a été également prévu pour les personnes allocataires du RSA socle en contrat cofinancé par le Conseil départemental.

Une attention particulière a été portée aux renouvellements des contrats, avec un renforcement des exigences attendues sur leur utilité pour le bénéficiaire et le respect de ses engagements par l'employeur. Des renouvellements ont été accordés pour des durées plus courtes permettant notamment un suivi plus régulier de ces exigences.

Une programmation intégrée dans une stratégie régionale globale

La circulaire « Fonds d'Inclusion dans l'Emploi » avait ouvert la possibilité de fongibiliser les crédits des parcours emploi compétences, de l'insertion par l'activité économique, des entreprises adaptées ainsi que du fond d'initiatives territoriales. Cette souplesse visait à permettre d'articuler les outils de la politique d'insertion professionnelle au service de stratégies territoriales. Cette possibilité a été utilisée en Nouvelle Aquitaine en favorisant la fongibilité vers les dispositifs d'insertion par l'activité économique et les initiatives territoriales. Ce sont donc, in fine, plus de 1 200 parcours emploi compétences qui ont été prescrits en 2025.

Afin de faciliter cette fongibilité et de permettre la prescription de ces parcours emplois compétences tout au long de l'année, la prescription a été soumise à un cadencement mensuel strict respecté par l'ensemble des prescripteurs.



1- CARACTÉRISTIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES		
	en %	
	2024	2025
Sexe		
Hommes	32,5	33,2
Femmes	67,5	66,8
Age		
Moins de 26 ans	23,8	14,0
De 26 à 49 ans	41,7	42,3
50 ans et plus	34,5	43,7
Niveau de formation		
Jusqu'au niveau BEP-CAP, sans diplôme autre que le Certificat d'Education Professionnelle (CEP)	32,9	35,0
Niveau CAP-BEP avec diplôme	24,6	24,7
Niveau Baccalauréat avec ou sans diplôme	23,4	23,7
Supérieur au Baccalauréat	19,1	16,6
Durée d'inscription à Pôle emploi avant l'embauche		
Non inscrits	10,0	7,5
Moins de 6 mois	21,0	20,0
De 6 à 11 mois	14,8	13,3
De 12 à 23 mois	22,1	22,5
24 mois et plus	32,2	33,7
DELD (12 mois et plus)	54,3	56,2
Personnes handicapées	22,5	32,6
Bénéficiaire d'un minimum social	34,2	43,3
Zone prioritaire		
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)	6,2	7,0
Zones de revitalisation rurale (ZRR)	39,7	6,0

2- CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYEURS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ		
LES EMPLOYEURS RECOURANT AUX PEC	en %	
	2024	2025
Collectivités territoriales	28,9	28,9
Associations	44,7	45,3
Etablissements publics d'enseignement	4,4	8,5
Etablissements sanitaires publics	11,6	9,5
Autres établissements publics	9,4	6,6
Autres personnes morales	0,9	1,2

2- CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYEURS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ.....SUITE

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS UTILISATEURS DE PEC	en %	
	2024	2025
Administration publique	33,8	29,7
Enseignement	11,4	14,3
Santé humaine et action sociale	33,3	34,0
Arts, spectacles et activités récréatives	6,8	7,9
Autres activités de services	10,1	10,5
Autres	4,6	3,7

3- LES MÉTIERS EXERCÉS PAR LES SALARIÉS ENTRÉS EN PEC

	en % *	
	2024	2025
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	5,8	6,3
Art et façonnage d'ouvrages d'art	0,1	0,1
Banque, assurance et immobilier	0,1	0,0
Commerce, vente et grande distribution	1,5	1,4
Communication, média et multimédia	1,2	1,5
Construction, bâtiment et travaux publics	0,3	0,0
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	17,1	15,4
<i>Animation d'activités de loisirs</i>	10,5	8,5
<i>Production culinaire</i>	5,4	6,3
Industrie	0,3	0,1
Installation et maintenance	8,6	8,3
<i>Entretien technique</i>	8,1	7,9
Santé	10,4	7,7
<i>Professionnels médico-techniques</i>	10,2	7,6
Services à la personne et à la collectivité	38,3	40,7
<i>Action sociale, socio-éducative et socio-culturelle</i>	4,3	4,6
<i>Aide à la vie quotidienne</i>	10,1	8,7
<i>Formation initiale et continue (surveillant, ...)</i>	1,6	1,3
<i>Nettoyage et propreté industriels</i>	16,5	19,7
Spectacle	0,8	0,2
Support à l'entreprise	13,8	15,5
<i>Secrétariat et assistance</i>	12,9	14,4
Transports et logistique	1,8	2,7

Note : la nomenclature utilisée ici est celle du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi.

* en pourcentage du total des entrées en PEC

Lecture : en 2021, 13,3 % des conventions de PEC ont été signées pour un poste lié à l'aide à la vie quotidienne



4- CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS

	en %	
	2024	2025
Type de contrat (en %)		
CDD	95,7	95,4
CDI	4,3	4,6
Durée hebdomadaire de travail (en heures)	23,8	25,7
Temps partiel (moins de 35 heures) (en %)	70,4	76,6
20 heures ou moins	31,0	30,9
de 21 à 26 heures	23,6	30,0
de 27 à 34 heures	15,8	15,6
Temps complet (35 heures et plus)	29,6	23,4
Taux de prise en charge moyen de l'État	44,6	39,6
Durée moyenne du contrat (en mois) *	8,3	5,9
Part des durées de contrat (en %)		
De 0 à 6 mois	43,7	80,9
De 7 à 12 mois	56,3	19,1
Plus de 12 mois	0,0	0,0

* Durée moyenne de l'aide au contrat prévue lors de la signature de la convention initiale ou de reconduction.



5- TYPE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DÉCLARÉS PAR LES EMPLOYEURS

	en %	
	2024	2025
Action d'accompagnement social	6,0	9,3
Actions d'accompagnement professionnel	100,0	100,0
Remobilisation vers l'emploi	36,1	42,5
Aide à la prise de poste	61,5	61,7
Elaboration du projet professionnel et appui à sa réalisation	35,6	37,5
Evaluation des capacités et des compétences	46,4	49,4
Aide à la recherche d'emploi	16,4	21,6
Autres	4,7	13,0
Actions de formation	93,0	93,4
Adaptation au poste de travail	52,2	54,8
Remise à niveau	10,3	10,3
Préqualification	3,3	3,4
Acquisition de nouvelles compétences	82,6	83,2
Formation qualifiante	12,9	13,8

Source : POP/IE/DREETS Nouvelle-Aquitaine ; ASP / DARES

Responsable éditorial :

Jean-Guillaume
BRETELOUX
Directeur régional

Coordination éditoriale

Olivier DUFOUR
ESE -Etudes Statistiques Evaluation

Rédaction

Benoit LUSSON
ESE -Etudes Statistiques Evaluation
Clémence TALAYA
Chargée de mission insertion
professionnelle

Maquettage :

Service Communication DREETS Nouvelle-Aquitaine

n° ISSN : 0231-6889

DREETS Nouvelle-Aquitaine
Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex

dreets-na.statistiques@dreets.gouv.fr